



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 10 mai 2021, le conseil d'agglomération a adopté les règlements suivants :

- **Règlement (2021)-A-15-12** modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement;
- **Règlement (2021)-A-59-3** modifiant le règlement (2019)-A-59 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614, poste 2315 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ces règlements est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 19 mai 2021.

Claudine Fréchette
Greffière